

LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY, le 17 mai 2021

Bruno RONSEAUX
Maire de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

à l'attention de Monsieur le Préfet des HAUTS-DE-FRANCE
Conservation Régionale des Monuments Historiques

Objet : projet de travaux sur l'église Notre-Dame de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY, classée à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (10 août 2011).

Monsieur,

Par la présente, et conformément au Décret n° 2009-750 du 22 juin 2009 relatif au contrôle scientifique et technique des services de l'Etat sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits, je vous informe de l'intention de la nouvelle équipe municipale de procéder à des travaux de sauvegarde et de restauration de notre église protégée au titre des monuments historiques.

L'église Notre-Dame présente un ensemble rare et remarquable de fresques murales datées du début du 14^{ème} siècle et protégées M.H. (l'église est protégée en totalité) ; ces fresques sont particulièrement dégradées à la voûte et dans les parties basses des murs. La partie la mieux conservée se situe sur le mur nord : dans le tympan est représentée l'Annonciation et, au-dessous, sur trois registres qui se continuent sur les murs latéraux, figurent des scènes se rapportant à la légende de Saint-Eustache.

Ces fresques se dégradent inexorablement du fait de l'humidité persistante des maçonneries que nous devons mettre hors d'eau et assainir.

Le travail de fixation récurrent de ces peintures s'apparente davantage à une lutte désespérée contre les ravages du temps et de l'humidité qu'à un

véritable travail de pérennisation des œuvres picturales encore existantes. L'installation pertinente d'une grille d'aération à la place de la porte d'entrée de l'édifice a eu d'incontestables effets bénéfiques sur la préservation de ces peintures en ralentissant leur détérioration... sans la stopper, malheureusement.

.../...

La dernière fixation des peintures remonte à juin 2014. Après 7 années, les effets négatifs du temps sont déjà visibles sur ce travail relativement récent de restauration.

Si la sauvegarde et la restauration de notre église est un devoir pour l'équipe municipale, nécessairement soucieuse de la préservation de cet exceptionnel patrimoine pour les générations à venir, le patronyme-même de notre village donne tout son sens à cet ambitieux projet :

« *LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY ne doit pas devenir
LACHAPELLE-EN-RUINE-SOUS-GERBEROY* ».

Afin de disposer de votre avis :

- sur les orientations propres à assurer cette opération importante pour la sauvegarde de notre église,
- dans un second temps pour engager, sur vos recommandations, une mission qui serait confiée à un architecte habilité à intervenir sur un monument inscrit,
- et enfin, pour procéder aux demandes d'autorisation de travaux et de subvention,

une rencontre pourrait avoir lieu sur place avec vos services.

Je me tiens naturellement à leur disposition à cet effet (03 44 48 54 10 / 06 48 37 03 60).

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à ces informations et pour votre indispensable soutien dans ce projet municipal.

Je vous prie, Monsieur le Préfet des HAUTS-DE-FRANCE, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.